

Séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2010

L'an deux mille dix, le trente du mois de novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation vingt cinq novembre deux mille dix, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

présents : 10

Présents : Mmes, Domont Evelyne, Ogier Sophie, Bove Sandrine, Paillard Céline

MM. Lévêque Jacky, Cauchois Daniel, Malaval Olivier, Langlois Damien, Carment Pascal, Dutilloy Yannick

Absent excusé : 01

Absent excusé : M. Wilkins Warwick

Secrétaire de séance : Mme Céline PAILLARD (informée pendant la séance, à partir de la question relative aux avenants).

Monsieur le Maire met au vote le compte rendu de la réunion du 15 octobre 2010 où aucune observation n'est apportée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subventions reçues de « l'Association Prévention Routière » et de « l'AFM »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ne souhaite pas attribuer de subventions à ces associations et propose de transmettre la demande de l'association prévention routière au RPI qui a la compétence des écoles.

Pour : 0

Contre : 10

Abstention : 0

VALIDATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE LA NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour valider l'avis de la commission d'appel d'offres sur le choix des entreprises retenues pour la création de la nouvelle mairie. Un point avait déjà été fait lors de la réunion du 15 octobre 2010 en questions et informations diverses, rappelant que Monsieur le Maire était habilité à signer tous documents pour la création de la nouvelle mairie par délibération du 10 juillet 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider le résultat de l'appel d'offres tel que décrit dans le tableau ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et tous les documents en lien avec cette opération.

Lots	Entreprises	Marchés HT	TVA 19.60%	Total TTC
Lot N°1 : Maçonnerie- Carrelage - Plâtrerie	DENIS SARL	25 966.10€	5 089.36€	31055.46€
Lot N°2 : Menuiserie Bois Cloisons - Plafonds - Isolation	SARL DELALOCHE DELESQUE	17 153.14€	3 362.02€	20515.16€
Lot N°3 : Couverture	SARL BERTHE Frères	1 382.60€	270.99€	1653.59€
Lot N°4 : Plomberie	LAMPERIER-BILCEI	4 557.22€	893.22€	5450.44€
Lot N°5 : Electricité - Chauffage	ELECTRIC MOTOR	6 995.00€	1 371.02€	8366.02€
Lot N°6 : Menuiserie extérieure (base)	SARL BURAY	13 490.00€	2 644.04€	16134.04€
Lot N°7 : Peinture	PEINTURE NORMANDIE SA	5 565.50€	1 090.84€	6656.34€
Montants récapitulatifs		75 109.56€	14 721.49€	89 831.05€

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 01

DEVIS POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE LA NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour les travaux supplémentaires de la nouvelle mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les avenants présentés dans le tableau récapitulatif financier au 23 novembre 2010 de Monsieur Gérard Cavas Architecte (joint en annexe), soit un nouveau total marché de 95188.70€ + frais annexes et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de cette affaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

MISE A JOUR DU ZONAGE

Suite à la réunion du SIAEPA, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des réhabilitations proposées par ce syndicat. Le zonage de la commune de Bures en Bray datant de 1996, il est souhaitable de faire une mise à jour, suite aux recommandations de SIDESA et de l'Agence de l'eau. Le Maire propose de choisir SOGETI comme bureau d'études, ayant déjà fait le zonage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les propositions ci-dessus.

Pour : 06

Contre : 01

Abstentions : 03

Vu les divergences d'opinion sur ce sujet, il sera remis à l'ordre du jour lors d'une autre réunion de conseil municipal.

DEVIS CLOCHES DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire présente différents devis pour la réparation des cloches de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les devis ci-dessous :

- Sauvegarde de la cloche 1 (grosse), pour un montant de 2039.00€ HT
- Sauvegarde de la cloche 2 (petite), pour un montant de 976.00€ HT
- Mise en conformité électrique de l'installation des cloches, pour un montant de 492.00€ HT

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Organisation des différentes manifestations

- 12 décembre 2010 : Spectacle de Noël
- Concours des maisons fleuries : Il est convenu de récompenser de la façon suivante : 1ers prix : 3 bons d'achat de 30€, 2èmes prix : 3 bons d'achats de 20€ et 3èmes prix : 2 bons d'achat de 10€.
- 14 décembre 2010 : Concert dans l'église
- 16 janvier 2011 : Vœux du Maire à partir de 10heures 30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 heures 30